

Tout-Droit

Nouvelle série

(No.7) Vol. 2 No. 3

Bulletin de l'En-Droit de Laval

Automne 2001

Gratuit

Voué à la promotion et à la défense des droits en santé mentale

(450) 668-1058

Éditorial

Tout-Droit Nouvelle Série

Ce septième numéro de Tout-Droit continue d'aborder les diverses facettes de notre analyse de la folie.

En page 3, Tout-Droit fait l'histoire des prix Orange et Citron de l'AGIDD-SMQ qui depuis 1996 viennent à chaque année pointer du doigt les faits positifs et négatifs les plus marquants en santé mentale.

En page 6 et 7, des textes qui montrent hors de tout doute que les fous et les folles ne sont pas dangereuxEs et qu'on n'a pas à en avoir peur. La folie cohabite certes avec la dérangérosité mais non pas avec la dangerosité. La société n'a pas à l'emprisonner mais plutôt à en comprendre la profondeur et à l'aider à s'exprimer pour le mieux-être d'ailleurs de toute la société.

En page 5, on trouvera les conclusions d'une recherche sur la satisfaction des membres qui fréquentent les ressources alternatives en santé mentale à Laval.

En page 10, le calendrier des activités mais aussi l'annonce d'une nouvelle activité. Rencontre avec... qui permettra à nos membres qui le désirent à tour de rôle d'exprimer leur vécu.

En page 4, quelques vidéos qui font le tour chacun à leur façon de notre analyse de la folie (*Équipes de rêve*, *Vol au-dessus d'un nid de coucou*, *Rêveurs magnifiques*) et *Turbulences* un vidéo sur la mondialisation et sur comment elle emprisonne et empoisonne la vie. Ce thème brûlant d'actualités et de souffrances humaines est aussi abordé en page 8 et 9.

En page éditoriale, un texte sur la souffrance d'une de nos membres et un autre sur le grand besoin de groupes d'entraide mais aussi d'une véritable société d'entraide.

N'oubliez pas d'assister à l'assemblée générale annuelle de l'En-Droit dont vous avez la convocation ci-contre.

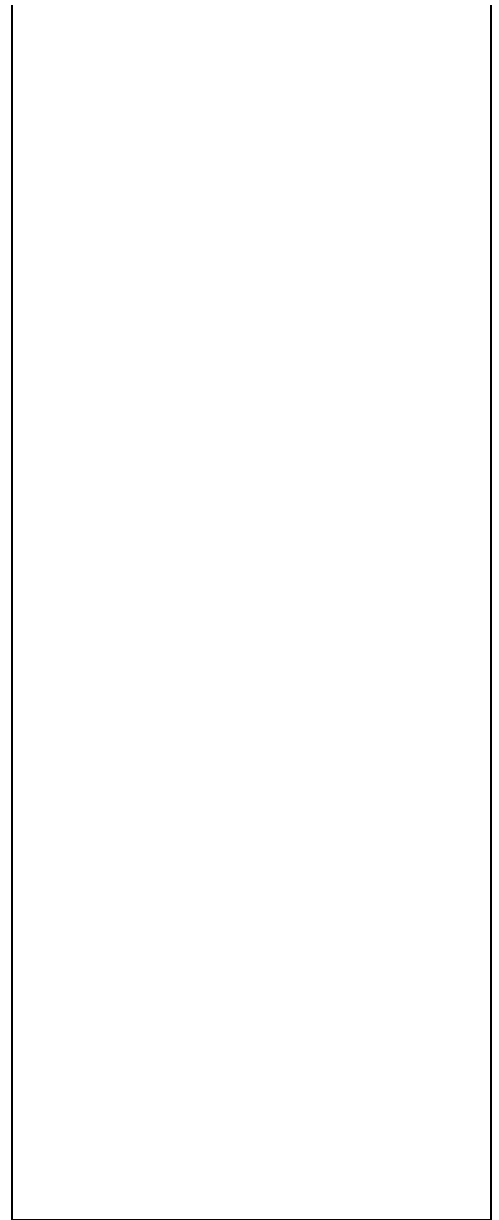
Le bulletin Tout-Droit paraît 3 à 4 fois par année. Il est gratuit mais un soutien financier des organismes et des individus qui le peuvent peut certes aider à sa publication et à l'élargissement de sa distribution.

Pour obtenir Tout-Droit, il suffit d'en faire la demande à l'En-Droit. Bienvenue à tous et à toutes. Le café est offert à ceux et celles qui nous visitent.

À bientôt et bonne lecture

La société nous estropie, nous épuise et nous rend fous.

Pour vivre en santé et trouver le bonheur, il faut travailler à la changer.



Tout-Droit

**Bulletin publié 4 fois par année par l'En-Droit
qui a le mandat de promotion et de défense
des droits en santé mentale à Laval.**

Les membres et les amiEs de l'En-Droit peuvent demander à le recevoir gratuitement.

Tirage: 800 copies.

Responsable: Patrick Lemoine

Traitement de texte: Diane Hébert

Adresse: L'En-Droit de Laval

111, boul. des Laurentides, suite 201
Laval, Québec, H7G 2T2

Téléphone: (450) 668-1058

Télécopieur: (450) 668-7383

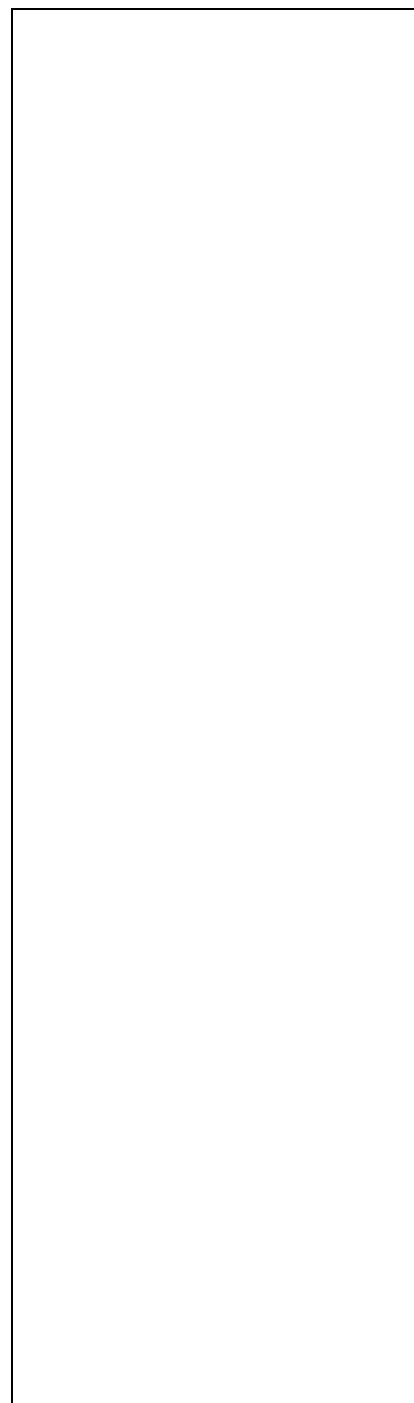
Courriel: endroit@gc.aira.com

Campagne de financement

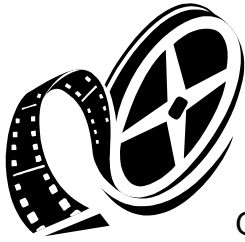
L'En-Droit de Laval fait campagne auprès de ses membres, des syndicats et des groupes populaires afin d'arrondir son budget, publier son bulletin et développer ses luttes et ses campagnes.

L'En-Droit a besoin de récolter 5000\$ cette année de cette façon. Tous ceux et celles qui veulent faire un don à l'organisme peuvent, s'ils ou elles en font la demande, recevoir un reçu.

Merci beaucoup à l'avance.



Vidéos à venir



Présentation de vidéo à chaque deuxième lundi du mois



L'En-Droit de Laval
Groupe de promotion et de défense des droits en santé mentale
111 Boul des Laurentides, suite 201 (deuxième étage)
Pont-Viau, Laval

Entrée gratuite

Confirmer votre présence au: (450) 668-1058

courriel : endroit@qc.aira.com, télécopieur: (450) 668-7383

Lundi le 11 juin 2001 à 19h00 : «» avec

Lundi le 9 juillet 2001 à 19h00 : «» de

Lundi le 13 août 2001 à 19h00 : «» de .

Lundi le 10 septembre 2001 à 17h00 : «» de .

Les attentes des usagers et des usagères

Tout-Droit publie la conclusion d'une recherche effectuée dans les ressources communautaires et alternatives de Laval sur les attentes de leurs usagers et de leurs usagères. Cette recherche montre que les usagers et les usagères sont grandement satisfaites de ces ressources mais qu'ils ne sont pas pour autant intégrés activement à la société.

Tout-Droit attire votre attention tout particulièrement sur les suggestions qui sont faites dans le but d'aider à résoudre ce problème.

L'ailleurs et l'autrement renouvelés ?

Certaines études suggèrent que des stratégies d'intégration sociale telles que des appartements de transition ou des programmes d'emploi en marge du marché du travail contribuent à entretenir la perception d'une méfiance et du rejet de la part de la majorité envers les personnes qui vivent des problèmes de santé mentale. À cet effet, plusieurs coordonnateurs rencontrés sont conscients de ces enjeux et manifestent, d'ailleurs, des réticences à ce genre de programmes. C'est dans ce contexte qu'ils ont récemment formé un regroupement régional afin de promouvoir des projets d'insertion à l'intérieur d'espaces sociaux qui traditionnellement excluent les personnes vivant des problèmes de santé mentale.

De ces nouvelles formes d'intervention semble émerger un renouvellement du concept de l'ailleurs et de l'autrement. L'autrement fait toujours référence à une perspective de normalité qui reste liée à la logique d'entraide et d'écoute propre au mouvement alternatif. Par contre, l'ailleurs se situe à l'extérieur du champ de la santé mentale et fait référence à une collaboration entre divers secteurs d'activités au sein de la société. Afin que cette vision s'impose, l'ailleurs devra inclure une dimension macro-sociale à savoir, qu'il doit miser sur la promotion de l'action intersectorielle aux niveaux des politiques, de la planification socio-économique et de l'intervention plutôt que de revendiquer des changements qui se limitent qu'au système de soins. Ces interventions doivent viser non seulement les personnes ayant besoin de soutien mais aussi les acteurs sociaux en position d'ouvrir des portes aux personnes présentement exclues. Ces nouvelles formes d'intervention pourront permettre d'allier le rôle que se donnent les ressources communautaires à celui souhaité par leurs participants.

Conclusion

Si l'on compare les attentes des coordonnateurs avec celles des participants, nous voyons qu'un écart existe entre leurs anticipations et leurs souhaits respectifs face au rôle des organismes communautaires. Par contre, tant les coordonnateurs que les participants s'entendent pour que les actions des organismes se situent au niveau de l'accompagnement. Par ailleurs, pour les coordonnateurs rencontrés, l'accompagnement devient le premier pas vers une plus grande autonomie des personnes et leur prise de conscience face aux conditions de vie marginalisantes qu'elles pourraient dénoncer.

Ces résultats suggèrent que les organismes répondent aux besoins manifestés de leurs participants et ces derniers sont satisfaits des actions menées par les organismes communautaires. Cependant, notre démarche de recherche nous permet de voir qu'au-delà d'une réponse aux besoins manifestés, les organismes doivent considérer le contexte de ces besoins et requêtes pour situer le rôle des organismes communautaires. Les besoins et les souhaits ne se traduisent pas nécessairement en attente de types de services ou d'intervention face aux organismes. Ils sont plutôt tributaires de ce que les personnes croient possible qu'un organisme puisse offrir et ce qu'elles pensent possible pour elles-mêmes compte tenu de leur perception de leur condition ou celle de leur enfant. Ainsi les personnes qui vivent des problèmes de santé mentale sentent que l'espace social en dehors des organismes communautaires leur est réfractaire et craignent que leur état de santé mentale ne permette jamais de s'insérer dans les institutions sociales formelles ou informelles dans lesquelles s'insèrent les autres membres de la société. Les actions d'accompagnement et de support des organismes deviennent donc satisfaisantes et importantes car elles leur permettent de trouver, au sein de ces organismes, un lieu d'appartenance et d'acceptation inconditionnelle qui semble pallier l'exclusion sociale vécue. Cependant, leur discours portant sur l'irréversibilité de leur condition psychique et sociale et sur leur sentiment d'exclusion suggère que des actions plus politiques afin de modifier les conditions de vie marginalisantes et le stigmate social associé à la *maladie* mentale sont requises.

Nos résultats de recherche conduisent à émettre certaines suggestions pour atteindre les objectifs du mouvement alternatif communautaire auxquels les organismes à l'étude adhèrent et tenir compte du sentiment de fatalité face à leur condition et celui d'exclusion sociale ressentis par les participants rencontrés:

- ❖ Les organismes devraient donc être en mesure d'intervenir plus tôt dans le parcours de souffrance des personnes qui vivent des problèmes de santé mentale ce qui permettrait de nuancer la vision médicale et limitative qu'ont les personnes de leur condition afin qu'elles considèrent les dimensions sociales et qu'elles croient en leur potentiel.
- ❖ Il semble que la possibilité d'avoir accès à un suivi thérapeutique s'inspirant de la philosophie du mouvement alternatif communautaire était manquante au moment de l'étude et serait appréciée des personnes qui vivent des problèmes de santé mentale.
- ❖ Il semble que des initiatives d'insertion dans des milieux *réels* d'emploi contribueraient, d'une part, à démystifier la perception de la santé/maladie mentale et permettraient, d'autre part, aux personnes d'avoir plus de moyens d'exercer leur pleine citoyenneté.
- ❖ Il semble que des actions pour démystifier la folie au sein de la société et pour modifier les conditions de vie marginalisantes dans lesquelles se trouvent les personnes vivant des problèmes de santé mentale soient aussi nécessaires afin que ces dernières puissent s'intégrer socialement. Sinon, elles n'auront comme lieux d'inclusion que des lieux de refuge pour personnes marginalisées.
- ❖ Afin que les personnes vivant des problèmes de santé mentale puissent mieux comprendre les réalités sociales auxquelles elles sont confrontées, des initiatives d'éducation populaire, qui sont déjà présentes dans certains organismes communautaires, doivent être promues et soutenues.
- ❖ La situation de pauvreté vécue par la plupart des personnes vivant un problème de santé mentale constitue un facteur qui accentue leur vulnérabilité. Il serait souhaitable d'assurer un meilleur arrimage entre le système de sécurité du revenu et le système de santé mentale afin de réduire l'influence de ces circonstances perturbatrices.

Dangerosité

AGIDD-SMQ LE VÉCU DES PERSONNES HOSPITALISÉES, INVELONTAIREMENT: UN PREMIER BILAN NATIONAL

Rédigé par Josée Chénard avec la collaboration de Mario Bousquet, AGIDD-SMQ Manon Guillemette, Droits Recours Laurentides Paul Morin, Collectif de défense des droits de la Montérégie Carole Panetton, Pro-Def Estrie Chantal Provencher, Action autonomie Mai 2001

«Il faudrait humaniser les pratiques. Je voudrais un meilleur service et une meilleure psychiatrie.»

Un répondant

«C'est difficile d'avoir une vie normale ensuite, de retourner au travail. T'es étiqueté pour la vie. C'est un choc difficile à accepter. (L'hospitalisation involontaire) doit être utilisée pour la dangerosité et non pour la dérangeosité.»

Un répondant

Les propos de quelques répondants nous permettent de mieux comprendre ce qu'ils ont vécu pendant le transport vers l'hôpital.

«On (les policiers) m'a dit que si je refusais de suivre, on m'embarquait de force».

«Ils (les policiers) ont fait preuve de beaucoup d'agressivité: menaces de contention si je ne me calmais pas».

«Ils étaient 6 policiers sur moi à vouloir me maîtriser sans ménagement».

«Les policiers et les ambulanciers m'ont attaché à la civière, m'ont traîné à terre. J'ai eu mal au bras plusieurs jours».

«Il (les ambulanciers) m'ont attaché à la civière, m'ont traîné à terre».

«Ils (les ambulanciers) m'ont attaché les mains parce que je voulais fumer une cigarette dans l'ambulance».

Un peu plus de la moitié des répondants (51,7 %) estiment qu'ils étaient perturbés lorsque le processus de garde a été initié, alors que 44,8% croient qu'ils ne l'étaient pas.

«J'étais perturbée par rapport aux policiers qui m'ont déshabillé en arrivant au poste et je me suis caché en-dessous de mon lit de ma cellule.»

Parmi celles qui soutiennent qu'elles n'étaient pas perturbées, certaines disent qu'il n'y avait aucun problème et qu'il y a eu exagération.

«C'est le voisin qui a appelé la police en disant que je ne prenais pas mes médicaments et ce n'était pas vrai. Je n'avais pas de comportements bizarres. J'avais fait seulement des coups de téléphone.»

«Pas tant que ça. J'étais capable de réfléchir. Je n'étais pas dangereuse pour moi ni pour les autres. J'étais dans une passe «religieuse», mais j'achalais personne avec ça.»

Quant à savoir si cette hospitalisation involontaire avait sa raison d'être, 73,3% des répondants estiment qu'elle était injustifiée et disaient qu'ils étaient plutôt confus, extrêmement fatigués ou qu'ils vivaient des difficultés familiales.

«J'allais me chercher un papier médical à cause de ma fatigue (congé de travail).»

«J'avais commis aucun acte comme quoi j'étais dangereux pour moi ou les autres. Quelqu'un a contacté les policiers».

«Si la policière avait posé plus de questions, elle aurait su que je n'étais pas sérieuse dans ma solution pour régler le problème».

«État perturbant pour les autres».

«Parce que j'avais besoin d'un lieu pour me reposer. Peut être qu'une chambre d'hôpital aurait fait l'affaire, mais pas en psychiatrie.»

«J'étais plus en crise de l'internement que perturbé émotionnellement».

«J'avais juste besoin d'être écouté et de m'exprimer».

Les personnes nous ont fait part d'une gamme d'émotions vécues lors de leur admission au centre hospitalier. Pour certains, il s'agissait d'une vacance. Pour la vaste majorité cependant, les émotions exprimées relèvent d'un tout autre registre. Les répondants évoquent un malaise, de la nervosité, de la confusion, de l'impuissance, de la vulnérabilité, de l'humiliation et de la colère.

«J'ai décrit calmement au médecin mon histoire. Il ne m'a pas cru. Il n'a accordé aucune crédibilité à mes paroles. Il s'est contenté de sourire sans répondre. Je me souviens de m'être sentie insulté par cette réaction de mépris.»

«Je connaissais un peu mes droits et je me sentais abusée.»

Une personne explique pourquoi elle n'a pas été signifiée:

«La huissière a refusé de remettre la requête à ma conjointe pour moi. Donc je ne l'ai pas eu et refus de la part des employés du palais de justice de me dire l'heure que je devais me présenter à la Cour. Considérant que je n'avais pas eu ma requête, je ne savais pas».

Les propos de deux répondants nous permettent aussi de mieux comprendre les raisons qui les ont dissuadé de se présenter à la Cour.

«Ils m'avaient proposé de ne pas me présenter et qu'ainsi ils me donneraient mes vêtements et mes droits de sortie».

«J'étais sur-médicamentée. Je ne voyais aucune porte de sortie. Je me trouvais sans ressource».

Plusieurs personnes étaient nerveuses, angoissées, stressées, triste et colériques lors de l'audition. Certaines d'entre elles tiennent ces propos pour décrire les émotions vécues à ce moment:

«Anxiété, angoisse, nervosité. Le goût d'en parler par ailleurs vider mon sac pour le juge ait tous les éléments en main avant qu'il prenne une décision. Je voulais qu'il comprenne pourquoi j'ai agité comme ça, qu'il comprenne le sens de mon comportement.»

D'autre part, une personne disait qu'elle était plutôt heureuse de s'être présentée à la Cour.

«J'étais très heureuse d'être là, d'être écoutée et comprise. Quand le juge s'est choqué. Il a par ce geste, comme exprimé ma propre colère refoulée depuis 7 jours. Il était très humain. Il a normalisé ma fatigue: ce n'était pas de la folie, pas de l'invention.»

Plusieurs participants à l'étude nous ont décrit les émotions vécues lors de leur séjour forcé en psychiatrie. Certains évoquent de la rage, de l'injustice, de l'humiliation, de la frustration et de la déception. D'autres sont plus ambivalents ou en ressortent des éléments plus positifs.

«Pas droit à aucune activité: coucher ou au fumer. C'est pas facile avec les autres. J'ai vécu de l'isolement à cause d'une chicanne avec une autre patiente».

«Crispé, vraiment sur les nerfs parce que tu essaies de te défendre. D'autres sont beaucoup plus malade et tu es enfermé avec eux».

«Je me sentais en prison. La seule façon de m'en libérer était de me fermer la boîte, écouter ce que le médecin dit: contrôle abusif total. Aucune confidentialité, quand les infirmières nous parle devant tout le monde. Il y a d'importants changements à faire. Aucun respect de la vie privée. Il n'y a pas de gestion des effets personnels, pas de liste d'effets à nos arrivées... on s'fait voler.»

«Je me sentais moins que la poussière».

«J'ai été traité comme un bétail, laissé à moi-même».

«Je sentais que je n'avais aucun pouvoir sur moi-même. C'était les autres qui en avait. Je me sentais nul».

«Je me sentais comme dans une prison. Je me sentais prise au piège. J'ai vécu un séjour difficile. J'avais peur de ne plus partir de là. Le personnel m'a traité comme si j'étais un petit enfant sans aucun droit».

«En partie je me suis contenté parce que ça m'a aidé à régler des problèmes. Mais en même temps, j'ai trouvé ça long et je me sentais comme en prison.»

«Je ne suis pas fâché de mon hospitalisation. Ça l'a super bien été. Je me suis fait un deuxième ami.»

«Un séjour agréable grâce à la bonté d'une femme médecin».

Par ailleurs, un peu plus de 59,5% des personnes ayant participé à l'étude croient que l'hospitalisation involontaire a eu des impacts sur leurs relations avec leurs proches. On pense par exemple à la perte de confiance, à la honte, à la peur et à la perte de crédibilité.

«Mes proches ne me font plus confiance surtout ma mère. Je ne me confie presque plus à mon entourage de peur d'être hospitalisée. Les gens m'infantilisent beaucoup. Ils me demandent d'accepter ma maladie».

«J'avais honte d'en parler à ma mère et mes proches. Mes parents étaient découragés. Je vis de la honte par rapport à ma maladie. J'ai honte de retourner au groupe d'entraide à cause de ma maladie car je travaillais là. Beaucoup de gens dont des amis m'ont laissé tomber parce qu'ils ne comprennent pas ma maladie».

«Tout l'monde pense que je suis fou et croit le médecin. Même mes parents».

«Ta fierté est atteinte. J'ai perdu beaucoup de confiance en moi et en les autres. Tout est remis en question après. C'est la foi en Dieu, ma croyance en lui qui m'a donné le courage à ce moment et encore aujourd'hui».

«Perte de dignité, plus personne ne te fait confiance. Tu te sens perdu, trop retiré du monde. Tu perds l'habitude de vivre en société».

«J'ai tout perdu: ma blonde, mes amis. L'entourage a coupé les liens avec moi».

«Ma fille avait changé de numéro de téléphone».

«Ma mère était fâchée que je me défende à la Cour et que je ne respectais pas l'opinion des médecins. Selon elle, ils ont toujours raison».

«Perte de réputation, dossier psychiatrique à vie, traumatisée par cette expérience».

«On m'a isolé et regardé comme un extra-terrestre. Toute la famille à mon père et à ma mère m'ont mis à l'écart.»

Un nombre restreint de participants croient que cette expérience a eu des effets positifs sur leurs relations avec leurs proches:

«Mon père et ma mère sont inquiets pour moi. Maintenant ils ont plus de considération, reconnaissent que je suis malade. Ils m'écourent».

Des personnes expliquent pourquoi elles sont d'accord avec l'hospitalisation involontaire:

«Quand c'est nécessaire lors d'un réel danger immédiat pour soi-même ou pour autrui».

«Si une personne est en état de crise seulement».

«Dépend des cas. Certaines personnes peuvent avoir besoin de soins même si elles refusent. Par contre, les traitements médicaux ce n'est pas ce qu'il y a de mieux. Je n'ai plus confiance».

Les personnes qui sont en désaccord avec l'hospitalisation involontaire partagent aussi leur point de vue de la façon suivante:

«Ils te réaniment, après ils ne te donnent plus de services. Donc si la personne veut réellement mourir qu'ils la laissent en paix. Hospitalisation oui, si la personne a quelque chose de physique. En psychiatrie, il devrait y avoir des alternatives».

«Jamais parce que c'est une forme de prison».

«C'est malsain d'interner quelqu'un contre son gré parce que tous les problèmes sont additionnés et ça en crée d'autre».

«Si la psychiatrie était plus humaine, on accepterait d'y aller».

Des commentaires plus généraux sur la démarche ou le vécu des personnes ont été recueillis à la fin de la rencontre.

«Cette hospitalisation m'a marqué. Si j'avais vraiment eu l'intention de me suicider avant mon entrée à l'hôpital, il est certain que suite à ce séjour en psychiatrie, je serais passé aux actes.»

«Le questionnaire est bien fait car j'ai appris sur mes droits. Je me rends compte que plusieurs de mes droits ont été bafoués en psychiatrie».

«Il faudrait humaniser les pratiques- plus de chantage. Je voudrais un meilleur service et une meilleure psychiatrie».

«Tout ce qui sort de l'ordinaire pour eux devient une raison de te garder ».

«Il faudrait éclaircir la notion de dangerosité immédiate. Il devrait y avoir des balises. Il y a de l'abus des policiers et des centres hospitaliers sur cette notion. Le centre de crise devrait jouer un rôle de premier plan. Il devrait se déplacer et travailler avec les policiers».

«J'ai été traité comme un criminel par les policiers. Ils ont traité ma crise comme un cas de violence conjugal alors que ce n'était pas ça. Ils n'ont pas évalué ma situation».

LA FOLLE

La Seine coule au bas de mon jardin, parsemée d'îles charmantes. Dans l'une de ces îles est une maison, ou plutôt une cabane, faite de planches goudronnées qui reluisent, sous le soleil, comme des planches de métal poli. Autour de la maison s'étend à droite, une prairie bordée de hauts peuplier; à gauche, une oseraie, véritable et inaccessible jungle, va s'amincissant comme la coque d'un navire de féerie, et finit en pointe d'éperon dans le fleuve. En ce sol d'allusion, toujours frais, abondamment nourri de pourritures végétales, gorgé d'ordures fertilisantes que, sans cesse, l'eau charrie et dépose, la végétation est extraordinaire. Les herbes prennent d'insolites proportions d'arbres; Les orties montent et s'embranchent ainsi que des hêtre; les verbascums aux hampes jaunes, les consoudes aux pâles fleurs bleuâtre y font des touffes anormales, monstrueuse; des voûtes de feuillage, des cavernes d'ombre au fond desquelles on pourrait s'allonger et dormir. Et les liserons grimpent partout, se rejoignent, s'enlacent aux osiers, secouant dans l'air leurs clochette blanches... De grands hélianthès gardent le seuil de la cabane; l'unique fenêtre s'orne d'un pot de grès où fleurit un grêle géranium. C'est là qu'habite la mère Riberval.

Soixante ans, haute, droite, sur ses jambes, les bras musclés, les reins puissants, elle est plus dure au travail qu'un terrassier. C'est elle qui fauche sa prairie, qui fane son foin, qui met son foin en meules, en inutiles meules, car lorsque le vent ne le disperse pas, toujours le foin pourrit sur place, et personne ne l'achète. L'hiver, sa jupe roulée et ficelée autour des cuisses, en forme de pantalon, elle coupe son osier, alerte et vive, sans faire attention aux ronces qui lui éraflent la figure et les mains. L'osier, soigneusement bottelé, finit par pourrir lui aussi, comme le foin, sans trouver d'acquéreur. La mère Riberval bêche encore un petit coin de jardin qu'elle n'ensemence jamais, ou bien elle ébranche ses peupliers, sans cesse en train de quelques poules grattent les touffes d'herbes. Pas loin de la cabane, dans une petite crique du fleuve, s'amarre au tronc penché d'un saule un vieux bachot qui sert à la mère Riberval, par les nuits sombres, à tendre des lignes de fond, et à traverser la Seine le dimanche, à l'heure de la messe, qu'elle ne manque jamais.

Son histoire est courte. Mariée, elle perdit, après deux ans de vie commune, son mari, un braconnier de rivière, adroit et rusé. Ma mère, elle vit, l'année suivante, mourir sa petite fille, qu'elle adorait. Restée seule, elle prit des allures bizarres, un air un peu farouche. Son regard n'était pas bon lorsqu'il rencontrait le regard de quelqu'un. Elle ne voulait plus parler à personne et se cachait dans sa cabane dès qu'une barque de pêche ou yole élégante côtoyaient de trop près son île. On disait que, la nuit parfois, elle allait accoster les péniches, et qu'elle échangeait un peu de vin contre beaucoup de poisson.

Je la vois de ma fenêtre, peinant tous les jours dans son île. La distance la rend étrange et un peu surnaturelle. Avec sa chevelure éparse, flottant dans la brise, sa jupe en coup de vent, ses longues, ses rapides enjambées qui semblent l'enlever au-dessus des herbes, on dirait une sorte de fantôme volant ou une sorcière comme il y en avait, autrefois, dans les îles enchantées de faiseurs de contes.

Un jour d'orage, la rafale s'acharna contre les meules de foin. De grandes mèches blondes, de longues queues de comète éteintes, tourbillonnaient, volaient emportées, au loin, dans le fleuve. Et la mère Riberval, les bras en l'air, ses jupes claquant comme des toiles ralinguées, bondissait, oblique, au-dessus du sol, essayant de retenir, au passage, les longues chevelures fuyantes de foin qui parfois, s'accrochaient, très haut, aux branches des peupliers et se tordaient, et claquaient, ainsi que des drapeaux déchirés. Derrière elle, le cochon sautait à petit bonds, poussait des ruades courtes, tournait sur lui-même, mêlant dans le fracas du vent, aux hululements de sa maîtresse, de plaintifs, perçant et étranges grognements. Longtemps ce spectacle m'obséda, m'impressionna un cauchemar.

La mère Riberval n'aime pas qu'on vienne dans son île. Elle éloigne les promoteurs d'un regard qui ne promet rien de bon, d'un regard obstiné et fixe qui pèse sur eux comme une menace. Les pêcheurs à la ligne n'osent plus s'aventurer le long des petite plages de sable où le goujon pullule, ni au-dessus des trous profonds au fond desquels sommeillent les grosses carpes dans leur cuirasse d'or. Elle est seule, toujours seule, n'ayant pour ordinaires compagnons de sa vie que le cochon rose, les poules noires, et aussi les corbeaux qui, le soir repus, avant de rentrer des champs dans la forêt, s'arrête, un instant, au haut des peupliers.

Les gens du pays disent: «Tout ça n'est pas clair!... Tout ça n'est pas naturel!»

Et hochant la tête, ils jettent sur l'île un regard d'effroi, comme si l'île était hantée de quelque diabolique mystère.

Voilà plus de quinze jours que je n'ai vu la mère Ribervale dans son île. La cabane est fermé; le pot de géranium a disparu de la fenêtre, et les grands hélianthès, qui gardaient le seuil, penchent sur le seuil leurs tiges pourries et mortes. Les osiers, qui n'ont pas été coupés cette année, rougeoient comme des flammes parmi les herbes reverdissantes. Que se passe-t-il? La mère Riberval est-elle malade?... Est-elle morte?... Quel drame a soufflé par là?...Je m'informe auprès d'un voisin, un vieux jardinier pensif qui, justement, se promène le long du chemin de halage.

«Comment?... Vous ne savez pas? Me dit-il. Vous ne savez pas?... Ils l'ont emmenée...Elle est chez les fous...»

Et comme je m'étonne:

«Ah? Vous ne saviez pas?... Il y a longtemps que le maire voulait l'île pour son gendre!...Il a fait un rapport... Le médecin aussi a fait un rapport... Alors, ils l'ont emmenée!... Oui, oui, elle est chez les fou... Tenez, demain on fait sa vente... Il ont ensuite vendu la terre... Demain on vend les pauvres meubles et les pauvres frusques...»

J'objecte:

«Mais pourquoi?... Et quand elle reviendra?...»

Le jardinier hoche la tête.

«Elle ne reviendra plus ...C'est fini... Ils disent qu'elle est folle. Quand on dit de quelque malheureux qu'il est fou, et qu'on l'emmené... il ne revient jamais...»

Je proteste:

«Mais elle n'est pas folle, la mère Riberval... Elle est bizarre, voilà tout!...Elle est étrange...elle n'est pas comme tout le monde...Mais folle?

- Ils l'ont emmenée...C'est fini...Bien sûr qu'elle n'est pas folle...Je suis allé, hier visiter la cabane avec l'huissier, qui fera la vente, demain...Je voudrais que vous vissiez cela, ça fend le cœur!...C'est propre, propre!...Les meubles astiqués, le linge bien rangé dans l'armoire...Dans un tiroir, il y avait des petits rubans de soie, bleus, pliés avec soin, avec une tendresse! et des petits! Et des petites mitaines!... C'étaient les rubans, les bonnets et les mitaines de sa petite qui est morte!... Est-ce qu'une folle a de l'ordre comme ça?...Est-ce qu'elle a du souvenir comme ça?...

Je ne puis m'empêcher de m'écrier:

«On n'a pas le droit...»

Mais le bonhomme m'interrompt...

«Contre les petit et les malheureux, contre tous

les être qui sont sans défense, on a toujours le droit,

Monsieur...on a toujours le droit!...»

Puis, après un silence pénible, le vieux jardinier

reprend:

«J'en ai déjà bien vu des gens qu'on a enfermés!...

Eh bien! Ils n'étaient pas fou... On les a enfermés parce que les uns étaient trop triste, les autres étaient trop gais...D'abord, moi je crois qu'il n'y a pas de fous!...Il y a des gens qui ont leur idée...Il y a pas de gens qu'on ne comprend pas bien...Voilà tout!...»

Nous marchons quelque pas en silence... Et j'admire ce vieux homme, dont le regard est plein de mystère, qui a vu ,tant de fois , naître, mourir et renaître la vie...Il reprend:

«Pour la mère Riberval, ce qui a décidé les autorités, c'est qu'un dimanche, elle est venue à la messe avec une grande corde...Eh bien? Est-ce qu'on sait?...

Elle avait son idée, sans doute...»

Puis, brusquement, il haussa les épaules et s'en va...

Moi, je reste un instant, au bord du fleuve... Une mélancolie affreuse me vient de cette île, en face, de cette cabane muette , de ce vieux jardinier songeur, qui s'en va lentement, voûté et tremblant, et j'entend toujours résonner à mes oreilles, comme un écho de l'éternelle douleur humaine, de l'éternel malentendu humain, cette phrase:

«Il y a des gens qu'on ne comprend pas bien, voilà tout!...»

Marie cardinal Auteur des mots pour dire

Je lui demande de bien vouloir me parler de son analyse que lui a permis d'éclaircir certain aspect de ces «raison» de la folie.

M.C- Oui, bien sûr, tout en spécifiant bien, comme je suis un cas de guérison absolue, que la façon dont j'ai été guérie, c'est-à-dire par la psychanalyse, n'est pas la panacée de la maladie mentale et que la psychanalyse est un traitement, une thérapeutique bien spécifique de certaines formes de maladies mentales et particulièrement des névroses: névroses phobiques, névroses obsessionnelles, etc. Je dis cela parce que la vie est tellement merveilleuse pour moi que très souvent, les gens s'exaltent et pensent que, si j'en suis sortie, eux aussi le pourraient.

J.A- La psychanalyse suppose de la part du patient une certaine capacité à s'analyser soi-même, une forme d'esprit très nuancée et capable, justement, d'introspection, par exemple, non?

M.C- Ce n'est pas tout à fait ça... La psychose est une maladie qui enferme la malade en lui-même, si bien qu'on peut aller vers les autres. C'est vraiment l'aliénation absolue. Tandis que la névrose n'empêche pas le névrosé même quand il est en pleine crise, même quand il est extrêmement malade, de trouver quand même un chemin vers les autres, par conséquent l'analyse est possible. Parce que l'analyse consiste à parler, à s'exprimer devant une personne qu'on ne voit pas, qui est en général derrière vous, qui, très souvent, ne parle pas du tout; mais si l'on parle seul. Et ça, un psychotique ne peut pas le faire. Il ne peut pas s'expliquer à quelqu'un. Il peut laisser quelqu'un venir vers lui et entrer dans son délire, mais il n'est pas capable d'en sortir dans le moment où il vit.

J.A- Autrement dit, il a été séparé de lui-même en fonction d'une image qu'il se faisait, totalement extérieur à lui, tandis que le névrosé reste lui-même, mais un soi-même souffrant?

M.C- Ah oui, un soi-même dans un très mauvais état! C'est un petit peu ennuyeux, parce que, sur le plan médical, il y a une sorte de noblesse de la psychose ou de la schizophrénie, car ce sont des maladies justement parce qu'elles sont graves et très souvent mal guérissables, alors quelquefois elle ne se guérit pas, mais elle n'a pas la noblesse de la schizophrénie, qui touche à la vraie folie, vous savez, dont on s'enorgueillit, dont on dit qu'elle est géniale.

Il n'empêche pas moins - j'ai souvent fait cette remarque à des médecins qui traitent un peu la névrose par-dessus la jambe - que je crois que la quasi-totalité des suicides se recrutent parmi les névrosés et que, par conséquent, ce n'est pas une maladie noble, mais une maladie mortelle.

J.A- Oui. N'est-ce pas un faux problème? S'agit-il réellement de noblesse? Il s'agit d'humanité, il me semble et autant les uns que les autres sont des êtres humains et dans le malheur?

M.C- C'est certain. Mais vous savez que le corps médical met encore de très, très grandes réticences à soigner la névrose par la voie de la psychanalyse ou bien par une des voies annexes - il en existe plusieurs - qui consiste à faire parler simplement le malade.

Le médecin qui a décidé d'être un psychiatre et de servir de la chimie, par exemple, est un peu en colère en face de ça; par exemple, est un peu à la légère : «Ce n'est pas intéressant.» Tout à l'heure, vous disiez qu'on ne connaissait pas les racines des maladies mentales.

J.A - Oui, mais là on nage en plein empirisme, j'en ai peur. On s'est rendue compte que certains médicaments au moins calmaient les gens en proie à des angoisses véhémentes et qui pouvaient éventuellement se mettre en danger eux-mêmes, ou leur proches. Mais ce n'est, je crois, rien d'autre?

M.C - Non, C'est vrai. J'en ai moi-même beaucoup usé de ces médicaments et j'ai même pris des neuroleptiques. Et c'est vrai que ça calme l'angoisse, c'est certain; mais à la longue, ça vous abrute complètement et, de toute manière, ça n'arrache pas la racine de l'angoisse. Par conséquent, l'angoisse, elle est là, endormie, apaisée, mais elle est là. Et pour un oui ou un non, elle revient et c'est pour ça qu'il y a un nombre incalculable de rechutes de névroses soignée par des médicaments. Et qu'il y a des gens qui passent toute leur vie névrosés. C'est effrayant!

J. A. - On ne peut que difficilement apprivoiser une névrose?

M.C- Je trouve qu'il est facile de l'apprivoiser par le biais de l'analyse. Enfin, c'est facile!... C'est long, c'est douloureux, moralement je veux dire. Mais on fait des progrès quand même assez rapides, auxquels on s'accroche et qui vous permettent de progresser jusqu'à la guérison, qui est définitif. J'ose à peine le dire, mais je ne vois pas au monde comment je pourrais de nouveau être névrosée. C'est impossible!

J.A- C'est-à-dire que les démons que vous portiez - tout ça, ce sont des métaphores et qui sont certainement fausses- vous les avez expulsés? Au fond, vous avez exorcisé (pour employer un vocabulaire médiéval) ce qui, en vous, vous faisait du mal et qui était une partie de vous-même?

M.C- Oui, sauf que dans le mot exorciser, il y a un côté miraculeux, un côté hasardeux. Alors que ce n'est pas le cas: c'est un chemin besogneux, lent, vraiment, de moindre mot, le moindre geste, la moindre lumière. Ça n'a donc rien de miraculeux ou d'extraordinaire ou de hasardeux. C'est au contraire un travail de longue haleine. Mais c'est vrai, c'est vrai! Tout ce qui me gênait, tout ce qui était un handicap pour moi dans la vie, tout cela a disparu totalement et ne peut plus jamais revenir. Ça, c'est sûr et certain parce que je connais les racines.

J.A- Et d'ailleurs votre livre, que j'ai beaucoup aimé et admiré, porte un titre très significatif: «Les Mots pour dire». Vous parliez tout à l'heure de la distinction qu'il faut opérer entre les névrosés et les psychotiques et elle tient peut-être à cela: les névrosés, grâce aux mots, grâce au langage, finissent par se querir au travers d'un chemin qui peut être très long, ce qui a été votre cas. Et ce n'est pas donné aux psychotiques.

M.C- Non, pour les raisons que je vous disais tout à l'heure. Le névrosé, il s'entend dire ses mots et il sait que ses mots sont un pont, entre l'analyste et lui, même si l'analyste ne parle pas, même si l'analyste n'est pas visible, puisqu'il est très souvent dans son dos; mais il existe. Et quand le névrosé parle, il sait que le docteur est témoin: il existe donc un lien entre lui et le docteur, très fort, même s'il n'est pas évident. Tandis que le psychotique, ses mots ne servent qu'à lui. Je dirais qu'il ne les prononce pas dans l'idée de communiquer avec quelqu'un et c'est pour cela que les mots ne peuvent pas le guérir. Mais je pense qu'on doit pouvoir arriver à faire des cures en mêlant les deux méthodes pour les schizophrènes graves ou pour les grandes psychoses. Je pense que dans les périodes de bouffées délirantes, il est certainement nécessaire d'employer une chimiothérapie pour les calmer et puis, quand le calme est revenue- parce qu'on appelle ça une bouffée, c'est un terme médical, mais ça peut durer quelques fois plusieurs jours -, on peut, à ce moment - là, entreprendre une analyse. Je ne sais pas, c'est moi qui dis ça, mais je crois qu'il y a déjà pas mal de psychiatres qui essaient de le faire, de mêler les deux, en cas de psychose.

J.A- Vous avez tout à l'heure dit, à propos de mon allusion à l'exorcisme, qu'il n'y avait pas d'aspect miraculeux. Néanmoins dans votre livre, il semble qu'après une phase plus ou moins longue de marasme, finalement une sorte de déclenchement quasi miraculeux se fasse, qui est instantané. N'est-ce pas?

M.C - Oui, c'est vrai et c'est ce qu'il y a de drôle d'ailleurs... enfin de drôle! C'est une façon de parler; ce qu'il y a d'intéressant, c'est que ce déclenchement subit, violent, ne s'est passé qu'une seule fois dans toute mon analyse, mais a renversé complètement la vapeur, à un point très précis de ma maladie, qui lui, était d'origine psychotique : c'est-à-dire que j'avais une hallucination. Et l'hallucination, c'est en général du domaine de la psychose et pas de la névrose. J'étais ce que Freud appelle un cas limite entre les deux. La découverte des racines de cette hallucination s'est faite en une seule séance de trois quarts d'heure, alors que pour tout le reste des troubles que j'avais, ça s'est fait.

J.A- Il y a donc dans votre expérience une liaison très étroite entre la vie du corps et la vie de l'esprit, qui sont une, c'est ma conviction?

M.C- Oui, c'est certain! Ce qu'il y a, c'est qu'on dirait quelquefois que le corps est plus conscient, plus honnête que l'esprit. Je veux dire que le corps est plus fidèle aux appels de l'inconscient que l'esprit, que le conscient. Parce que le corps réagit bien. Et ça, une femme a une vie physique plus importante que l'homme, ne serait-ce que parce qu'elle a ce cycle menstruel qui la ramène toujours à son corps, tous les mois. Ne serait-ce que parce qu'elle accouche et qu'elle a cet enfant qu'elle porte pendant neuf mois. Il y a cette gestation où le corps est très important et il n'y a pas une femme qui a été enceinte pour le nier, cette chose mystérieuse qui se passe à l'intérieur d'elle et qui la transforme physiquement complètement, qui change complètement sa vie. L'accouchement est fait comme ça de pulsions qui sont à vous, mais qu'on ne contrôle pas entièrement alors que le corps, dans ces cas-là, *sait très bien* réagir aux moindres appels de l'inconscient, d'une totalité du fait d'exister. Mais souvent, l'esprit est en arrière du corps.

LE DEVOIR**Timothy McVeigh exécuté depuis 1976, De vive protestations se font entendre, à travers le monde (Reuters)**

C'est la 716e exécution pratiquée aux États-Unis depuis le rétablissement de la peine de mort par la Cour suprême en 1976, mais seulement la première exécution fédérale depuis 1963.

Le président de l'assemblée parlementaire du conseil de l'Europe, Lord Russell-Johnston, a demandé hier aux États-Unis qu'ils «*revoient leur position à l'égard de la peine de mort et s'alignent sur la grande majorité des pays du monde libre et démocratique*». La peine de mort a été abolie, de droit ou de fait, par tous les États membres du conseil, à l'exception de la Russie, de la Turquie et de l'Albanie.

Le chef du gouvernement espagnol José Maria Azanar, a indiqué qu'il manifesterait son opposition à la peine de mort au président Bush lors de sa venue en Espagne.

Amnesty International a pour sa part dénoncé un exécution «*rétrograde*», reprochant aux États-Unis d'avoir laissé «*la vengeance triompher de la justice*». Washington s'est «*éloigné un peu plus des aspirations de la communauté internationale*». a estimé l'organisation de défense des droit de l'homme. A Madrid, une manifestation était prévue dans la soirée devant l'ambassade des États-Unis. En France, la ligne des droits de l'homme évoque «*une histoire affreuse dans tous ses aspects*». «*Le crime est affreux, mais aucune peine de mort n'est admissible*». A estimé son président, Michel Tubiana, dénonçant aussi un «*cirque médiatique dénué de toute portée informatique*».

Medel (Magistrats européens pour la libertés) a enfin affirmé son «*opposition à la peine de mort en toute circonstances*». Elle s'accompagne «*de traitements inhumains et dégradants assimilables à la torture*». estime dans la communiqué l'association, pour qui «*nul ne peut s'arroger le droit de décider qu'un être humain est incapable d'amendement*».

LE DEVOIR, LE MARDI 12 JUIN 2001

LE DROIT DE MANIFESTER

L'enquête sur les dérapages policiers survenus à l'occasion du Sommet de L'APEC tenu à Vancouver en 1997 s'est butée à de nombreuses difficultés. Rien n'a été épargné pour faire dérailler ses travaux qui se concluent, heureusement, par un rapport exemplaire du commissaire Ted Hughes.

Appelé à la rescousse en décembre 1998 pour prendre le relais d'une enquête sur le point d'avorter, le juge à la retraite Ted Hughes aurait pu se contenter de donner tort ou raison aux manifestants qui se plaignaient des excès des policiers à leur endroit. Malgré les limites inhérentes à la Commission des plaintes du public contre la GRC, le magistrat a su dégager des conclusions qui sont d'une portée générale d'une grande actualité en raison de la multiplication de sommets internationaux qui s'accompagnent, selon un rituel désormais bien arrêté, de manifestations réprimées violemment par les autorités policières. On a tous à l'esprit le récent Sommet de Québec et le prochain sommet du G8 qui aura lieu en Alberta, en juillet prochain.

Les blâmes que le commissaire Hughes adresse à la GRC et au gouvernement Chrétien sont nombreux, qu'il s'agisse du manque de professionnalisme de ce corps policier dans la conduite des opérations de contrôle des manifestants ou de «*l'implication déplacée*» du gouvernement dans l'organisation de la sécurité à cette rencontre des leaders de la région Asie-Pacifique. Ce sont des blâmes mérités. Plus important est toutefois ce rappel que la raison d'États ne peut primer sur un droit aussi fondamental que celui des «*citoyen à manifester pacifiquement*», lequel droit ne peut s'exercer pleinement, souligne le juge, que soi «*une occasion généreuse est offerte aux manifestants pacifiques de voir et d'être vus lors de leurs activités de protestation*».

Il est particulièrement significatif que le commissaire se soit arrêté à faire de telles observations sur le droit de manifester par lesquelles il donne raison, à toute fins utiles, aux manifestations sur le passage du président indonésien Suharto venait de l'appareil politique, sinon du premier ministre Chrétien lui-même. Il est évident que le premier ministre n'est pas personnellement intervenu auprès du corps policier, d'autres l'auront fait en son nom. Il est bien connu que lui-même et le ministère des Affaires étrangères étaient soucieux, question de préserver les bonnes relations commerciales du Canada avec l'Indonésie, de ne pas déplaire à Suharto, à qui on aura voulu cacher les manifestations dénonçant sa dictature. Ceux-ci n'ont donc pas eu l'occasion d'être vus.

On conviendra tous avec les corps policiers et les autorités politiques que la tenue des grands sommets internationaux pose des difficultés de plus en plus grandes. Les manifestations pacifiques sont détournées de leur sens par agitateurs politiques qui recherchent la confrontation. La solution facile consisterait à interdire de telles manifestations comme on l'a fait à Vancouver. Au Sommet de Québec, on a éloigné le plus possible les manifestants, ce que l'on fera aussi lors du Sommet au G8 qui se tiendra dans l'endroit le plus reculé que l'on ait pu trouver pour ce genre d'événement. Ce que le juge Hugues rappelle à tous, c'est qu'il y a juste équilibre à trouver entre la protection des participants à un sommet et le respect d'un droit fondamental comme celui de manifester. Encore faut-il pour cela valoriser le respect de ce droit. Malheureusement, M. Chrétien a souvent eu des propos, comme à la veille du Sommet de Québec, qui laissent croire qu'à ses yeux les manifestants ne sont rien d'autre qu'un mal nécessaire en démocratie.

Le rapport du commissaire Hugues constitue un sévère coup de règle sur les doigts de la GRC et du gouvernement libéral. La réputation de ce dernier comme promoteur des droits et libertés en sort amochée. Pour la rétablir, il lui faudra cesser de minimiser les incidents survenus à Vancouver comme le premier ministre et ses ministres n'ont cessé de la faire depuis le début de l'enquête. Il lui faut accepter le blâme qui lui est adressé.

L'opposition à la Chambre des communes réclamait, hier, la tenue d'une commission parlementaire pour pousser plus loin l'analyse du rapport et tenter d'obtenir du premier ministre des réponses aux questions que le commissaire Hugues n'a pu lui poser puisqu'il a refusé de témoigner lors de l'enquête. L'exercice risque d'être vain et de tourner à la foire d'empoigne. Pour autant, le gouvernement ne doit pas courber la tête en attendant que la crise passe. Il ne peut se dispenser de rendre compte devant la commission appropriée des mesures qui seront prises pour assurer, comme le recommande le rapport, l'indépendance de la GRC à l'égard des autorités politiques lors de tels événements. Ce rapport doit avoir des suites.

Vie associative

Tu as peur de tout
des voix et des sons,
de ton ombrage.
Viens nous voir !

Nous allons crier plus fort
que les voix que tu entends
et pour les sons, tous ensemble ,
nous allons faire tellement de bruit

qu'ils ne te causeront
plus jamais de torts.
Appelle vite à l'En-Droit
et plus rien ne te fera peur.
Diane Hébert

Calendrier des activités

JOUR	DATE	HEURE	LIEU	ACTIVITÉS
Lundi	11 juin 2001	19h00	L'En-Droit	Soirée vidéo : « <i>Équipe de rêve</i> » avec Michael Keaton.
Lundi	25 juin 2001	19h00	L'En-Droit	Rencontre avec... Nicole Paquette et Lucie Grenier nous parle de leur expérience difficile face au suicide et comment vivre avec.
Jeudi	5 juillet 2001	18h00	Relais communautaire	Souper communautaire
		19h00	111, boul. des Laurentides (entrée sur Berri). Si la porte est fermée, utiliser la sonnette	Assemblée générale annuelle Après l'assemblée on pourra lâcher notre fou (échange, musique, danse, etc.)
Lundi	9 juillet 2001	19h00	L'En-Droit	Soirée vidéo : « <i>Vol au dessus d'un nid de coucou</i> » de Milos Forman avec Jack Nicholson.
Lundi	13 août 2001	19h00	L'En-Droit	Soirée vidéo : « <i>Rêveurs magnifiques</i> » de John Harrison.
Lundi	10 sept 2001	17h00	L'En-Droit	Soirée vidéo : « <i>Turbulences</i> » de Carole Poliquin

*Toutes nos activités sont gratuites
N'oubliez pas de nous informer de votre présence*

Téléphonez au (450) 668-1058 Télécopieur: (450) 668-7383

Courriel: endroit@qc.aira.com

Rencontre avec...
Nicole Paquette et Lucie Grenier
sur leurs expériences difficultés
face au suicide et comment vivre avec
Lundi 25 juin à 19h00 à L'En-Droit de Laval

Références en situation d'urgence

Centre de crise de Laval		Centre D'écoute	(450) 664-2787
CLSC du Marigot (Vimont, Pont-Viau)	(450) 668-1803	Tel-Aide	(514) 935-1101
CLSC des Mille-Îles (Laval Est)	(450) 661-2572	Tel-Écoute	(514) 493-4484
CLSC Norman-Bethune (Chomedey)	(450) 687-5690	Suicide-Action	(514) 723-4000
CLSC Ste-Rose (Nord ouest de Laval)	(450) 622-5110	SOS Violence Conjugale	1-800-363-9010
Association IRIS (Nord de Montréal)	(514) 388-8988	Urgence Sociale	(450) 662-4595